

Monsieur le commissaire enquêteur,
Concernant l'extension du périmètre de l'ASA de Luc,Ornaisons,Boutenac, je m'oppose au projet.
J'ai déjà formulé mon opposition lors de la consultation précédente.
Je suis viticulteur retraité. J'ai 76 ans.
Nous avons arraché toutes nos vignes, suite à la crise viticole.
Nous avons donc des parcelles en non culture, en friches.
Notre petite retraite d'exploitant est notre seul revenu.
L'impôt foncier est déjà une charge très difficile à assumer. Les cotisations de base du canal en sont une autre.
Nous n'en contestons pas l'existence. Ce dont nous contestons, c'est l'ajout de cotisations supplémentaires,liées à des projets d'installation de réseau sous pression, payables par tous les adhérents : les exploitants utilisateurs d'eau et tous les autres, inactifs non utilisateurs.
A titre d'exemple, nous avons une parcelle à Ornaisons, lieu-dit le Tourrenc cadastrée A1164,1165,A 1295,96,97. Elle est en friche donc non cultivée. Une installation de goutte à goutte serait impossible puisqu'elle est inondable. Lors de crues de l'Orbieu , il peut passer près de 3 mètres d'eau dans cette zone.
En tant qu'adhérent, nous payons la quotité de base, 40,80 euros/ha, plus la quotité d'arrosage sous pression de 114 euros/ha, sans l'utiliser.
Il serait logique que seuls les utilisateurs des installations paient ces frais.
A savoir qu'une parcelle irriguée bénéficie d'un rendement supérieur. Une parcelle à 60 hl/ha peut passer à 90hl/ha. Donc, il y a un bénéfice financier non négligeable qui permet à l'exploitant d'assumer et de couvrir les investissements.
Par contre, tous les autres sont lourdement et injustement pénalisés.
Il serait juste que l'on fasse payer la quotité de base à tous les adhérents,et la quotité supplémentaire pour réseau sous pression aux exploitants utilisateurs de l'eau.
Il est totalement injuste qu'une majorité d'adhérents,n'ayant aucun revenu agricole pouvant assumer les frais paient pour une minorité qui bénéficie du système et qui peuvent en assumer les frais, car économiquement ils peuvent les amortir dans leurs frais d'exploitation.
C'est scandaleux !
Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Torregrosa Angel
13 rue du 11 novembre
11200- Luc-sur-orbieu
04 68 27 14 46